

NC: MESNIL EN OUCHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE **STE MARGUERITE**
LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION NORMANDIE **EN OUCHE**

Arrêté n°1 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église Sainte-Marguerite à
MESNIL-EN-OUCHÉ (Eure)

La préfète de la région Normandie,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 6 décembre 2018,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que l'église Sainte-Marguerite présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son intérêt architectural et de son décor peint.

arrête :

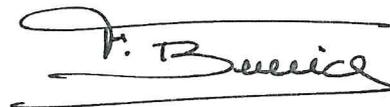
Article 1^{er} : Est inscrite au titre des monuments historiques l'église Sainte-Marguerite située à Le Village - Sainte-Marguerite-en-Ouche, MESNIL-EN-OUCHÉ, sur les parcelles n°53 et 54, d'une contenance respective de 225 et 1080 m², figurant au cadastre section 566 B et appartenant à la commune SAINTE-MARGUERITE-EN-OUCHÉ, commune déléguée de MESNIL-EN-OUCHÉ N°SIREN 200 058 16200013, représentées toutes deux par Monsieur Jean-Noël MONTIER (maire), par acte antérieur au 1^{er} janvier 1956, selon le plan annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire et au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 : Le préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le : **22 MARS 2019**

La Préfète de la région Normandie



Fabienne BUCCIO

Département :
EURE
Commune :
MESNIL-EN-OUCHE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Bémay
26 Rue Guillaume de la Tremblaye 27307
27307 Bémay cedex
tél. 02.32.46.76.00 - fax
page.270.erreux@dgfip.finances.gouv.fr

Section : B
Feuille : 566 B 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 01/03/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

Eglise Sainte-Marguerite-en-Ouche

IMH par arrêté du

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

